

**Attestation du commissaire aux comptes relative au rapport annuel visé à l'article
L. 2135-16 du code du travail pour l'année civile 2017**

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de FEDEREC et en réponse à votre demande formulée dans le cadre de l'application de l'article 7 du règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le rapport ci-joint, prévu par l'article L. 2135-16 du code du travail. Ces informations ont été établies sous votre responsabilité à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Il nous appartient d'attester les informations figurant dans ce rapport, dès lors qu'elles sont prévues par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN, à exception des informations relatives au processus d'affectation des charges.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

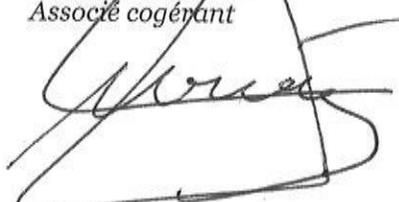
- ✓ Vérifier que toutes les informations requises par l'article 7 figurent dans le rapport ;
- ✓ Vérifier la concordance des montants mentionnés au titre des financements octroyés par l'AGFPN avec la comptabilité de la fédération ;
- ✓ Vérifier que le montant des charges affectées à chacune des missions prévues à l'article L. 2135-11 du code du travail, concorde avec la comptabilité de la fédération, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier le bien-fondé des affectations ;
- ✓ Vérifier la conformité des données relatives aux conventions de financement avec les dites conventions ;
- ✓ Apprécier la présentation sincère des informations figurant dans le rapport, à l'exclusion de celles non requises par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le rapport joint.

Fait à Libourne, le 14/06/2018

Le commissaire aux comptes
SCP Rivière – Gaudrie & autres

Guillaume RIVIERE
Associé cogérant



FEDEREC	Exercice 31/12/2017
Attestation du commissaire aux comptes relative au rapport annuel visé à l'article L.2135-16 du code du travail pour l'année 2017	Page n°1/1 (+ 9 pages annexées)
SCP Rivière – Gaudrie & autres BP 104 - Les Berges de l'Isle - 189 Avenue Foch - 33501 Libourne Cedex ☎ 05.57.51.70.53 - 📠 05.57.74.15.39 Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Bordeaux	

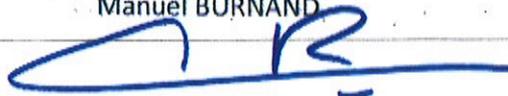
Paris, le 4 juin 2018

Monsieur Guillaume RIVIERE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Je, soussigné, Manuel BURNAND, Directeur Général de FEDEREC, vous demande, dans le cadre de votre mission de Commissaire aux Comptes de la Fédération des Entreprises du Recyclage « FEDEREC » d'attester les éléments relatifs au financement du dialogue social et plus particulièrement le rapport détaillé prévu à l'article L 2135-16 alinéas 1 et 2 du Code du Travail, ainsi que le calcul du coût du financement du dialogue social qui s'élève pour l'année 2017 à 148 409.10 €

Ces éléments sont joints en annexe à cette demande.

Manuel BURNAND



Directeur Général

P. J. : 6

A Paris, le 4 Juin 2018

Objet : Déclaration sur l'honneur

Je, soussigné Jean Philippe CARPENTIER, Président de FEDEREC, déclare sur l'honneur que les fonds reçus par FEDEREC au titre de la contribution de 0.016% due par les employeurs au titre collecte 2017 pour la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement (Article 3), ont été utilisés conformément à leur objet, dans le respect de la convention entre l'AGFPN et Federec en date du 9 février 2016.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Jean Philippe CARPENTIER
Président



Commissions paritaires liées aux missions d'intérêt général visées à l'art 2135-11 du code du travail - Année 2017 - branche des Industries et Commerce de la Récupération

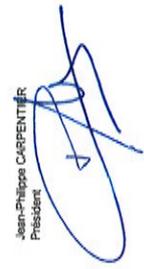
Réunions relatives à la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement et dans le cadre des organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs,	Dates	Lieu	Temps de réunion en jours salariés FEDEREC	Temps de préparation réunions en jours salariés FEDEREC	Salariés FEDEREC présents aux réunions	Personnel mis à disposition - temps de préparation des réunions	Personnel mis à disposition - présence aux réunions en jours	Personnel mis à disposition - Total en jours	Coûts salariaux salariés FEDEREC	Location de salle	Frais de bouche	Frais de déplacements des organisations syndicales	Total
Commission Sociale - CPNEFP	10-févr	Paris	1	1	1	0	0	1	845,80	-	1 294,00	1 890,48	3 750,28
Commission Sociale - CPNEFP Junv COP	04-avr	Paris	1	1	1	0	0	1	845,80	-	1 334,22	753,63	2 933,65
Commission Sociale - CPNEFP	05-juin	Paris	1	1	1	0	0	1	845,80	-	1 015,07	1 205,26	3 066,15
Commission Sociale	11-sept	Paris	1	1	1	0	0	1	845,80	-	2 200,27	644,77	3 690,84
Commission Sociale - CPNEFP	4 - 5 - 6 octobre	Sociéteux	3	1	1	0	0	3	1 891,60	4 575,00	10 842,56	2 872,91	19 982,07
Commission Sociale	08-déc	Paris	1	1	1	0	0	1	845,80	-	727,52	665,32	2 238,94
SPP	02-mars	Paris	0,5	0,25	1	0	0	0,75	317,18	-	-	344,60	661,78
SPP	04-mai	Paris	0	0	0	0	0	0	-	-	-	505,18	505,18
SPP	22-juin	Paris	0,5	0,25	1	0	0	0,75	317,18	-	-	495,18	812,36
SPP	17-oct	Paris	0,5	0,25	1	0	0	0,75	317,18	-	-	495,18	812,36
SPP	05-déc	Paris	0,5	0,25	1	0	0	0,75	317,18	-	-	495,18	812,36
TOTAL			16	7	10	0	0	16	7 189,30	4 575,00	17 404,04	9 177,35	38 345,69
Participation des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques relevant de la compétence de l'Etat, notamment par l'animation et la gestion d'organismes de recherche, la négociation, la consultation et la concertation,	Dates	Lieu	Temps de réunion en jours salariés FEDEREC	Temps de préparation réunions en jours salariés FEDEREC	Salariés FEDEREC présents aux réunions	Personnel mis à disposition - temps de préparation des réunions	Personnel mis à disposition - présence aux réunions en jours	Personnel mis à disposition - Total en jours	Coûts salariaux salariés FEDEREC	Location de salle	Frais de bouche	Frais de déplacements des organisations syndicales	Total
Commission Paritaire Anticipation et Ingénierie des Compétences	17-avr	Paris	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Conseil Paritaire Régional Hauts de France OPCALIA	17-avr	Dain	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Comité de pilotage convention MEN	19-avr	Paris	0,5	0,5	1	0	0	0,5	422,90	-	-	-	422,90
Comité de Pilotage CEP Recyclage Ile de France	07-févr	Paris	0,5	0,5	1	0	0	0,5	422,90	-	-	-	422,90
CEP Recyclage Ile de France	27-févr	Paris	0,5	0,5	1	0	0	0,5	422,90	-	-	-	422,90
CEP Recyclage Ile de France	15-mars	Paris	0,5	0,5	1	0	0	0,5	422,90	-	-	-	422,90
CEP Recyclage Ile de France	23-mars	Paris	0,5	0,5	1	0	0	0,5	422,90	-	-	-	422,90
Comité de suivi CEP Recyclage	04-avr	Paris	0,5	0,5	1	0	0	0,5	422,90	-	-	-	422,90
Comité de suivi CEP Recyclage	04-avr	Paris	0,5	0,5	1	0	0	0,5	422,90	-	-	-	422,90
Réunion Paritaire ASEP/IF/Branche	19-avr	Paris	0,5	0,5	1	0	0	0,5	211,45	-	-	-	211,45
HUMANIS Conseil d'Administration	16-avr	Paris	0,5	0,5	1	0	0	0,5	211,45	-	-	-	211,45
CEP Recyclage Ile de France	28-avr	Paris	0,5	0,5	1	0	0	0,5	422,90	-	-	-	422,90
Seminaire Sorbonne HUMANIS	04-25-mai	Paris	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Atelier de travail EDEC interbranches numérique	13-mai	Paris	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Atelier de travail EDEC interbranches numérique	26-juin	Paris	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Conseil Paritaire Régional Hauts de France OPCALIA	28-juin	Paris	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Conseil Paritaire Régional Hauts de France OPCALIA	19-juil	Paris	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Seminaire branches OPCALIA	19-juil	Paris	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Conseil Paritaire Régional Hauts de France OPCALIA	13-août	Duzy	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Conseil Paritaire Régional Hauts de France OPCALIA	13-août	Paris	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Commission Paritaire Anticipation et Ingénierie des Compétences	18-sept	Paris	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Comité stratégique Bâle France Stratégie	16-sept	Paris	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Comité stratégique Bâle France Stratégie	20-sept	Paris	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Comité stratégique Bâle France Stratégie	20-sept	Paris	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Comité stratégique Bâle France Stratégie	09-oct	Paris	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Comité stratégique Bâle France Stratégie	15-oct	Paris	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Comité stratégique Bâle France Stratégie	07-déc	Paris	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Commission Paritaire Anticipation et Ingénierie des Compétences	13-déc	Paris	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Commission Paritaire Anticipation et Ingénierie des Compétences	20-déc	Paris	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
TOTAL			4,5	2,50	9	0	0	9	2 860,30	-	-	2 194,31	5 155,55

Facture mise à disposition consultant externe - secrétaire	coût annuel
MEDEF LILLE METROPOLE	80 000,00
TOTAL	80 000,00

charges indirectes concernant le fonctionnement de l'organisation	coût annuel	10%
loyer	13 815,54	1 381,55
assurance	6 774,15	677,42
entretien locaux	15 466,85	1 546,69
location de matériel bureautique	94 222,56	9 422,26
honoraires experts comptables et CAC	63 453,73	6 345,37
téléphone et affranchissement	30 325,07	3 032,51
travaux bancaires	2 310,12	231,01
amortissements	15 730,56	1 573,06
SPPS	-	-
TOTAL	243 098,58	24 309,86

Total général	148 409,10
---------------	------------

Jean-Philippe CARPENTIER
Président



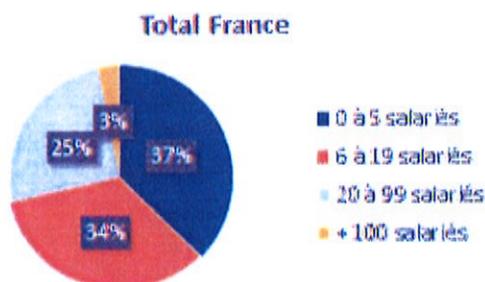
BRANCHE DES INDUSTRIES ET COMMERCES DE LA RECUPERATION - Brochure 3228 – IDCC 637

ANNEE 2017 : RAPPORT DETAILLE PREVU A L'ARTICLE L2135-16 al 1et 2 du code du travail

Au 31/12/2016, les industries du recyclage comptent 1250 entreprises sur le territoire national et près de 27 000 salariés.

Nombre global
d'entreprises

1 250



26.750 employés et 2.250 sites

Au niveau paritaire, la branche est composée :

D'une organisation patronale : la Fédération des Entreprises du Recyclage (Federec – reconnue représentative le 26 mai 2017 par le Haut Conseil du Dialogue Social et de 6 organisations syndicales représentatives : FGMM CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC, CGT, UNSA.

Une consultante extérieure est chargée de l'animation des réunions, du suivi du dialogue social et des missions décrites ci-dessous, assistée d'une personne chargée du secrétariat. Son bureau est situé dans le Nord au sein de FEDEREC NORD PICARDIE ;

Dans le cadre de sa mission, elle occupe plusieurs mandats au titre de la branche :

- CA Opcalia national
- CPR Opcalia Hauts de France
- CA Humanis prévoyance et CA Sommitale
- Présidente CPAIC Opcalia (commission paritaire anticipation et ingénierie des compétences)

Ces mandats font l'objet d'un certain nombre de réunions, reprises dans le tableau de suivi en annexe.

Juc
St

Par ailleurs, un permanent FEDEREC est affecté à ces missions pour 20 % de son temps (bureau au siège de la Fédération à Paris).

La délégation patronale est composée de représentants d'entreprises du recyclage sur l'ensemble du territoire. La délégation syndicale est composée de permanents syndicaux et de salariés détachés des entreprises de la branche, issus également de différentes régions.

Le dialogue social est actif dans la branche avec notamment, au-delà des réunions de négociations sur les sujets réglementaires dédiés à la branche, des contractualisations et des travaux engagés avec l'Etat depuis 2010. (CEP, ADEC et depuis 2017 EDEC Numérique interbranches).

Sur les missions relatives à la conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairemment et dans le cadre des organismes gérés majoritairement par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs,

En 2017, les partenaires sociaux se sont réunis à 6 reprises sur les négociations sociales (commission sociale/CPNPI) et la politique emploi formation (CPNEFP).

Ces réunions se tiennent généralement à Paris sur le format d'une journée entière. Une fois par an, ces réunions sont décentralisées en Province, sous forme de séminaire de 2,5 jours.

Les dates des paritaires ont été les suivantes

10 février 2017 à Paris – 4 avril 2017 à Paris – 6 juin 2017 à Paris – 11 septembre 2017 à Paris - 4 au 6 octobre 2017 à Bordeaux – 6 décembre 2017 à Paris

Ont été signés en 2017 les accords de branche suivants :

Accord du 10 février 2017 sur le contrat de génération

Accord du 10 février 2017 sur la modification de l'art 71 (événements familiaux)

Accord du 10 février 2017 sur le transfert des fonds de la professionnalisation vers l'apprentissage

Accord du 4 avril 2017 sur les minimas conventionnels

Accord du 11 septembre 2017 sur l'avenant n°13 – accord prévoyance et frais de santé

Accord du 9 octobre 2017 sur la modification de l'art 49 bis (indemnisation maladie, AT et MP)

Accord du 9 octobre 2017 sur les minimas conventionnels

Accord du 6 décembre 2017 sur la modification de l'art 79 (indemnité de licenciement)

Accord du 6 décembre 2017 sur la création de la CPNPI

Accord du 6 décembre 2017 sur le financement du dialogue social

de
A

Les partenaires sociaux se sont également réunis en section paritaire professionnelle (SPP) à 5 reprises en 2017.

- 3 mars 2017
- 4 mai 2017
- 22 juin 2017
- 17 octobre 2017
- 5 décembre 2017
- + 3 jury CQP et 4 jury CléA

Pour ces SPP, il n'y a pas de frais de location de salle car elles sont organisées par l'OPCA de branche dans une salle mise à disposition des partenaires sociaux.

L'organisation de l'ensemble des réunions paritaires décrites ci-dessus et les formalités liées à la signature des accords, à leur publicité et aux formalités de dépôt occasionnent des frais divers dont le récapitulatif fait l'objet d'un tableau en annexe :

- Frais de mise à disposition d'une consultante externe en charge de l'animation du dialogue social et salaire d'une personne au sein de FEDEREC ;
- Frais de déplacement, hébergement des organisations syndicales ;
- Frais de restauration et location de salles pour l'ensemble des partenaires sociaux
- Frais administratifs (affranchissement, reprographie, téléphonie, bureautique, location de bureaux etc...)

Le poste d'administration de la liste CPF est tenu par la personne chargée du dialogue social de la branche et représente une partie du temps passé dans le cadre de la mission (création et modification de la liste, lien avec le COPANEF)

Sur la participation des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques relevant de la compétence de l'Etat, notamment par l'animation et la gestion d'organismes de recherche, la négociation, la consultation et la concertation.

La branche poursuit activement sa politique active de contractualisation avec les pouvoirs publics :

En 2016, de nouveaux partenariats ont été liés avec la Direccte Ile de France afin d'entamer une réflexion sur les besoins en compétences des entreprises du territoire face aux enjeux du Grand Paris.

La Direccte Ile de France, dans la continuité de l'ADEC national et en lien direct avec les chantiers du Grand Paris (alimenté par l'étude ECECLI), a, en effet, identifié la branche du recyclage comme étant stratégique dans le cadre de ses travaux.

Un **Contrat d'Etude Prospective** a débuté en 2016 et s'est achevé en mai 2017. Une synthèse a été réalisée.

Réunions paritaires les 7 février, 27 février, 6 avril, 28 avril

Lien ci-joint :

http://idf.direccte.gouv.fr/sites/idf.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/kyu_lab_pour_opcalia_-_cep_recyclage_idf_-_rapport_complet_20170406.pdf

ju

AA

Cette étude vise à promouvoir l'économie du recyclage et l'économie circulaire en Ile de France au regard des besoins existants et potentiellement démultipliés par les chantiers du Grand Paris en mettant ces besoins en cohérence avec les emplois et les nouvelles compétences émergentes. Elle vise également à mieux prendre en compte la démarche de certification de la branche (CQP/CQPI et CléA) en proposant si nécessaire des modalités d'accès (rythme, pédagogie, adaptation aux contraintes du marché...) afin de réussir cette adéquation entre besoins du territoire, sécurisation des parcours et compétitivité des entreprises.

Un **nouvel EDEC interbranches** a été lancé en partenariat avec OPCALIA, la DGEFP, le FSE.

Plusieurs réunions se sont tenues courant 2017 pour construire le projet avec Opcalia :

La première s'est déroulée le 17 janvier 2017.

La branche a ainsi travaillé à l'élaboration d'un cahier des charges sur la création de modules digitaux autour de la sécurité, l'accueil des nouveaux entrants. Le projet sera lancé en 2018, ainsi que les 5 projets communs aux branches.

La DGEFP a organisé le 9 février une réunion d'échanges avec des partenaires et branches intéressés par le dispositif des EDEC.

Par ailleurs, Federec est toujours sous **convention avec le Ministère de l'Education Nationale** pour promouvoir les métiers notamment vers les collégiens, lycées et jeunes. Cette convention a été l'occasion de réunions avec Opcalia et le Ministère le 19 janvier, le 1^{er} juin 2017.

Federec a organisé une réunion du 17 février avec Euro France Association, porteur du projet « je filme le métier qui me plaît » : www.jefilmelemetierquimeplait.fr, afin de lancer l'action qui vise à promouvoir les métiers auprès des collègues et lycées grâce à la réalisation de mini films.

Dans le cadre de cette convention durant l'année 2017, Federec a mobilisé des entreprises pour participer aux tournages et à la création de deux vidéos : responsable de site et conducteur d'engin. Ces vidéos sont disponibles sur le site créé par la Branche en 2016 à cet effet :

<https://www.metiers-recyclage.info/>

Par ailleurs, Federec a été sollicitée par **France Stratégie** pour travailler sur la prospective des métiers dans la filière « valorisation industrielle des déchets ». Les réunions sont paritaires et regroupent plusieurs branches professionnelles.

Le séminaire de lancement du projet d'expérimentation destiné à élaborer une « Vision prospective partagée des emplois et des compétences » pour la filière Valorisation industrielle des déchets s'est tenu le 26 septembre 2017 à France Stratégie. Ce séminaire visait à présenter les objectifs du projet d'expérimentation, la démarche proposée, à recueillir les attentes des acteurs de l'emploi et de la formation, et présenter un premier cadrage du périmètre de l'expérimentation et de la relation emploi/formation dans la filière, pour les soumettre à la discussion.

me

AS

La deuxième réunion a eu lieu le 9 Novembre 2017.

Synthèse de l'accompagnement d'Opcalia aux travaux de la Branche



Accompagnement aux travaux de Branche

- **Janvier 2017** : réalisation d'un panorama de la branche sur l'emploi formation
- Poursuite en 2017 des pécunies dédiées et des versements renforcés pour soutenir les projets des entreprises : Mutations économiques Recyclage, nouveaux appels à projet Digital
- **Numerique** : Intégration dans le projet Mutations, équivalent pour l'industrie de l'atp 4u et l'EDÉC interbranchés (avec une action qui mène vers la création de modules de formation digitalisés sécurisés)
- Poursuite de la promotion et mise en œuvre des COP de la branche : plus de 70 personnes engagées dans une démarche, 18 nouveaux certifiés
- Résultats de l'Etude Prospective (CEP) en Ile de France, pour identifier les évolutions et les impacts du projet « Grand Paris » sur les emplois et compétences de la branche
- **Promotion des métiers et des formations** préparant aux métiers de la branche : Cadre de la convention signée entre Opcalia et le ministère de l'Education Nationale. Trois actions sont lancées pour la branche :
 - Nouvelles vidéos de promotion des métiers
 - Participation aux actions *le film le métier qui me plaît*
 - Participation aux salons (Polluted)
- **Soutien de l'alternance** (via notamment la longibilité)

Identification des financements octroyés à l'organisation par le fonds paritaire national

Au titre de la collecte de l'année 2016, FEDEREC a reçu 22 824 €, versés sur l'année 2017 :

- Soit 6 828 € enregistrés dans nos comptes à la date du 07 février 2017,
- Soit 4 141 € enregistrés dans nos comptes à la date du 15 mars 2017,
- Soit 11 856 € enregistrés dans nos comptes à la date du 17 mai 2017.

Au titre de la collecte de l'année 2017, FEDEREC a reçu 49 473 €, versés :

- Soit 8 512 € enregistrés dans nos comptes à la date du 12 juillet 2017,
- Soit 15 428 € enregistrés dans nos comptes à la date du 25 juillet 2017,
- Soit 5 379 € enregistrés dans nos comptes à la date du 30 novembre 2017,
- Soit 5 187 € reçus sur nos comptes à la date du 22 février 2018,
- Soit 14 968 € reçus sur nos comptes à la date du 21 mai 2018.

me

A

Méthode comptable retenue pour l'enregistrement des crédits reçus :

Les financements octroyés sont comptabilisés dans les comptes de FEDEREC au fur et à mesure de leurs versements par le Fonds Paritaire National.

Processus d'affectation des charges :

10 % des charges indirectes sont affectées au financement du dialogue social.

En 2017, le coût des charges directes et indirectes induites par le financement du dialogue social de la Branche a été de **148 409,10€**

En annexe du présent rapport :

Un tableau de synthèse reprenant les coûts directs liés à l'organisation des réunions précitées : locations de salle, déjeuner, salaires des permanents de Federec ou des personnes externes chargés de l'animation des réunions ainsi que les coûts indirects.

Le bilan des actions menées en 2017 dans le cadre de la SPP

Déclaration sur l'honneur de la personne habilitée à représenter l'organisation que les fonds ont été utilisés conformément à leur destination

Attestation du commissaire aux comptes

Les comptes annuels de l'organisation (2017)

Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2017

Signature du représentant de FEDEREC :

Jean-Philippe CARPENTIER

Président



Signature du responsable financier de FEDEREC :

Albert AZOUBEL

Trésorier

